



Le 9 septembre 2024

**Objet : Stationnement dans la rue Verchères**

Madame,  
Monsieur,

La Ville de Longueuil apportera prochainement des modifications à la signalisation du stationnement dans la rue Verchères entre les rues Saint-Charles Ouest et de la Providence, afin d'interdire le stationnement de chaque côté :

- à partir de 19 h les lundis jusqu'à 19 h les jeudis, du côté des adresses impaires;
- à partir de 19 h les jeudis jusqu'à 19 h les lundis, du côté des adresses paires;

La signalisation de stationnement d'une durée limitée de 2 heures, aura dorénavant les plages horaires et journées suivantes :

- à partir de 8 h à 19 h, les lundis et vendredis, du côté des adresses impaires;
- à partir de 8 h à 19 h, les mardis, mercredis et jeudis, du côté des adresses paires;

**Pourquoi apporter ces modifications?**

La Ville de Longueuil a procédé à une analyse du stationnement dans la rue Verchères. Nous avons été sensibilisés par les inconvénients que l'horaire de minuit occasionne auprès des résidents. Le nouvel horaire recommandé fera que le changement de côté de rue des véhicules se fasse à 19 h les lundis et les jeudis.

**Veillez noter que la signalisation en place devra être respectée en tout temps jusqu'à l'installation des nouveaux panneaux.**

Pour obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de services aux citoyens en composant le 311.

L'équipe du Centre de services aux citoyens